



Procédure pour refuser un reclassement

Par **Olympe13**, le **01/05/2013** à **03:47**

Bonjour,

URGENT[smile17]

Suite à un AT (2008-2010), suivi d'un ALD (2010-2013)

Je suis reconnue par la CPAM en invalidité 2ème catégorie en février 2013, par la MDPH en tx d'invalidité 80% en avril 2013, et inaptitude à mon poste et à tous postes le 02 avril 2013.

En attente procédure de licenciement pour inaptitude !

J'ai reçu le 30 avril 2013, une lettre recommandée de mon employeur, me proposant un poste de reclassement ,poste différent du mien, hors région, pour lequel il me propose une période probatoire de 3 mois après avis d'aptitude du MduT (qui m'a déclaré inapte à mon poste et à tous postes le 02 avril 2013).

Dans cette lettre mon employeur me demande de lui faire connaitre ma décision au plus tard le 03 mai 2013 (cela fera 1 mois depuis la mise en inaptitude définitive le 02 avril 2013).

Questions :

Y a t-il un piège ?

Je souhaite refuser le reclassement, quelle procédure dois-je suivre (au mieux pour moi ?)

Dois-je donner ma réponse au plus tard le 03 mai 2013, comme mon employeur me le

demande !?

Merci pour votre précieuse aide ![smile3]

Par **moisse**, le **01/05/2013** à **08:35**

Bonjour,

Je crois qu'il faut éviter d'ouvrir plusieurs fils de discussion sur le même sujet.

Au mieux vous recevrez des réponses identiques, au pire différente voire même le désintérêt des bénévoles qu'on prend ainsi pour des bêtises tout court.

Par **Olympe13**, le **01/05/2013** à **08:54**

Bonjour,

Désolée [smile9], je n'étais pas sûre, que cette question soit lue, mise à la suite ?

Mais merci, pour votre disponibilité et votre rappel à l'ordre !

Par **moisse**, le **01/05/2013** à **10:09**

Je ne permettrais pas de faire un quelconque rappel à l'ordre, je n'ai ni qualité ni envie pour agir ainsi.

C'est simplement l'expérience des fora de discussion qui m'a incité cette remarque.